



SYNDICAT MIXTE
INTERCOMMUNAL
DE GESTION DES DÉCHETS
DU FAUCIGNY GENEVOIS
PAYS BELLEGARDIEN
PAYS DE GEX
HAUT BUGEY



BUREAU SYNDICAL

JEUDI 15 NOVEMBRE 2018

COMPTE RENDU



Le Bureau Syndical du SIDEFAGE, dument convoqué le 31 mai 2018, s'est réuni au siège social à Bellegarde-sur-Valserine, en session le Jeudi 15 juin 2018, sous la présidence de Monsieur François PYTHON, Président.

Membres présents : MME DUBARE – MM. ARQUETOUT – BELMAS –BRIFFOD – CAMET – CHANEL – FERRARI – MORARD – MOUCHET – PYTHON - ROSNOBLET

Membres ayant donné procuration : SANS OBJET

Membres absents excusés : MME LAVERRIERE - MM. BUGNON - RONZON

Membres absents : MM. FOREL - LACOMBE

Par application des articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les dispositions de ce code relatives au conseil municipal, ainsi qu'au maire et aux adjoints, sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale, au président et aux membres de l'organe délibérant. Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il convient, lors de la tenue du Bureau Syndical, de désigner un secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose Monsieur André MORARD, qui est désigné comme tel par l'assemblée.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU 20 SEPTEMBRE 2018

Le compte-rendu du Bureau Syndical du 20 septembre 2018 joint en annexe de l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

TRI/RECYCLAGE

I- REPRISE DE REPRISE DES MATIERES ISSUS DU TRI DES COLLECTES SELECTIVES – ACIER/ ALUMINIUM/ PAPIER/CARTON/ PLASTIQUES - SUEZ

Délibérations n°18B14, 18B15, 18B16 & 18B17 – Présenté par Monsieur PYTHON

Lors de sa dernière session de l'année 2017, le Bureau syndical avait autorisé Monsieur le Président à signer les contrats de reprise des matériaux pour la période 2018 – 2022 dont faisait partie le contrat SUEZ pour la reprise de l'acier issu de la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles, de l'aluminium et du papier/carton, et issus de la collecte sélective (un contrat commun à tous ces matériaux).

Les conditions qui avaient été agréées via ce contrat pour la reprise du papier/carton ne peuvent plus être garanties à ce jour. Le SIDEFAGE a rencontré la Société SUEZ pour négocier le maintien de tarifs cohérents par rapport à ce qui avait prévu initialement. Cette dernière a adressé le 02 octobre dernier un courrier au SIDEFAGE fixant des conditions définitives non satisfaisantes au regard des attentes du SIDEFAGE et de l'état du marché.

Considérant donc la rupture de l'équilibre contractuel et le défaut d'accord nouveau entre les parties, le SIDEFAGE peut actionner la clause de résiliation prévue au contrat et ce, sans préavis ni indemnité au profit de la Société SUEZ. Ainsi, la résiliation du contrat a été notifiée avec une prise d'effet au 15 novembre 2018.

Compte tenu de ce délai, il est impératif pour assurer la continuité du service de contractualiser avec de nouveaux repreneurs rapidement.

Considérant que les conditions de reprise de l'acier et de l'aluminium proposées par SUEZ ne sont à ce jour par remises en cause, il est proposé au Bureau syndical d'autoriser Monsieur le Président à signer un nouveau contrat avec cette société uniquement pour ces deux matériaux.

Le SIDEFAGE prospecte pour de nouveaux contrats de reprise des flux dits fibreux plus en adéquation avec le niveau du marché actuel. Les nouvelles conditions de reprise seront présentées en séance. Il sera proposé au Bureau syndical d'autoriser Monsieur le Président à signer les contrats les plus favorables.

Le Bureau Syndical à l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer :

- **L'avenant n°01 au contrat en cours de SUEZ pour réduire la reprise des matières issues du tri des collectes sélectives aux seuls acier et aluminium**
- **Un contrat au profit de Norske Skog pour le papier/carton issu de la collecte sélective de type « journaux, revues, magazines »**
- **Un contrat au profit de Véolia pour le papier/carton issu de la collecte sélective de type « Gros de magasin » classifié 1.02**
- **Un contrat au profit de Véolia pour le papier/carton issu de la collecte sélective de type « papier carton non complexé ».**

TRANSFERT/INCINERATION

II- MARCHÉ N°18SD019 – CAMPAGNE DE MESURE ANNUELLE DE LA QUALITE DE L'AIR AMBIANT AUTOUR DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS MENAGERS DE BELLEGARDE SUR VALSERINE

Le marché de campagne de mesure annuelle de la qualité de l'air ambiant autour de l'Unité de Valorisation Energétique arrivant à son terme le 31 décembre prochain, le SIDEFAGE a lancé une nouvelle consultation.

Il s'agit d'un marché de service ordinaire d'une durée de deux ans (du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2019) passé en procédure adaptée. Le montant de la prestation est estimé environ à 40 000 € HT. Il a été publié sur le profil acheteur de la collectivité début octobre avec une date limite de remise des offres fixée au 29 octobre, 12h.

Deux offres ont été déposées. Leur analyse sera soumise à la Commission des marchés qui précèdera le Bureau syndical le 15 novembre prochaine. Les résultats seront ensuite communiqués à titre informatif au Bureau puisque le Président dispose de la délégation de signature du Comité syndical pour signer les marchés inférieur au seuil de procédures formalisées.

La séance est levée à 19 heures 00

Fait à Bellegarde-sur-Valsérine, le 20 septembre 2018

**Le Président,
François PYTHON**

